

Laboratoires de vérification

(art. 4, al. 7, de l'ordonnance du 25 juin 1980 sur les laboratoires de vérification;
RS 941.293)

Le Département fédéral de justice et police a délivré l'autorisation d'exploiter un laboratoire de vérification à l'entreprise nommée ci-dessous, pour les instruments de mesure précisés:

Chr. Friedli AG, Saint-Gall

Instruments de mesure de quantités de gaz

Anapol Gerätetechnik AG, Brugg BE

Association Suisse des maîtres ramoneurs, Aarau

Intec Bassersdorf AG, Bassersdorf

Sixmadun AG, Liestal

Testo AG, Volketswil ZH

Tino Wehrli, Möriken AG

Office cantonal de l'industrie, des arts et métiers et du travail, Berne

Amt für Umwelt des Kantons Thurgau, Frauenfeld

Amt für Umwelt Graubünden, Coire

Appareils mesureurs des gaz émis par les foyers de chauffage

28 décembre 2000

Département fédéral de justice et police